



**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE
DE PERMIS DE DEMOLIR**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PD 94078 23 00004** du - 7 JUIL. 2023

Un permis de démolir a été délivré à

Domicilié (e) SNCF IMMOBILIER
 10 rue Camille MOKE
 93212 La plaine ST DENIS

En vue de la réalisation : démolition

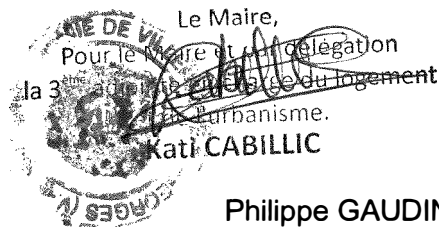
Sur un terrain sis 1 rue du TGV, Villeneuve-Saint-Georges
Cadastré AT56

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le - 7 JUIL. 2023

Monsieur le Maire,

Le Maire,



Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PD 94078 23 00004** du - 7 JUIL. 2023 a été affichée en Mairie
du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,